



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt et un, le 20 mai à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Foyer Georges Brassens à BEAUCOURT, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Hubert REINICHE **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et messieurs Chantal BEQUILLARD, Anissa BRIKH, Daniel BOUR, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA GERARD, Nicolas PETERLINI, Cédric PERRIN, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Florence PFHURTER, Virginie REY, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Françoise THOMAS, Jérôme TOURNU, et Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Daniel BOUR à Lounès ABDOUN SONTOT, Emmanuelle PALMA GERARD à Fatima KHELIFI, Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE, Virginie REY à Thomas BIETRY, Jean-Louis HOTTLET à Hubert REINICHE, Cédric PERRIN à Gilles COURGEY, Anaïs MONNIER à Gilles COURGEY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 11 mai 2021	Le 20 mai 2021	En exercice	50
		Présents	26
		Votants	32

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Martine BENJAMAA est désignée.

2021-04-15 Contribution au titre du poste d'animateur du SAGE Allan pour la période 2021-2023

Rapporteur : Jean-Jacques DUPREZ

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Allan a été approuvé par arrêté interpréfectoral du 28 janvier 2019.

Les circonstances particulières de l'année 2020 (fin du mandat de la CLE, crise sanitaire du COVID-19 ayant eu pour conséquence le report du second tour des élections municipales) n'ont pas permis que la CLE (Commission Locale de l'Eau) se réunisse pour statuer des modalités de la poursuite de la coordination des démarches engagées. Cependant, les enjeux du territoire requièrent une réflexion commune et une coordination des actions, en particulier regardant les enjeux de sécurité et de salubrité publique que sont la sécurisation de l'alimentation en eau

potable et la prévention des inondations. Cette nécessité de préserver la cohérence de bassin est reconnue tant des services de l'Etat que des représentants des collectivités.

Devant l'absence de possibilité de réunir la CLE avant l'expiration de la dernière convention, et afin d'éviter une nouvelle suspension de l'animation qui serait préjudiciable aux démarches engagées, une rencontre a été organisée entre l'EPTB et les EPCI du bassin versant de l'Allan, afin de discuter des modalités de poursuite de l'animation. Les collectivités représentées ont donné leur assentiment pour la poursuite de l'animation par l'EPTB Saône et Doubs sous la forme d'une convention de 3 ans, comprenant au-delà de l'animation du SAGE et de la construction de programmes opérationnels (contrat de bassin, PAPI), un appui aux réflexions pour la structuration d'une animation locale.

Le coût prévisionnel du poste est évalué à 57 500 € TTC par année, incluant les frais de déplacement et de structure. Le poste étant financé à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau, il est convenu que les 50% restants seront répartis entre les 6 EPCI à fiscalité propre du périmètre du SAGE, selon une clé de répartition basée sur la moyenne des critères « population » et « potentiel fiscal ».

Les montants des contributions correspondantes sont présentés dans le tableau suivant :

EPCI	Population	%	Potentiel fiscal	%	Moyenne des 2 critères en %	Contribution
PMA	90179	35	31321	28	31	8913 €
CCPH	19557	7	9102	8	8	2300 €
CCRC	7584	3	2332	2	2.5	719 €
CCVS	15350	6	12265	11	8.5	2444 €
GBCA	103741	40	43953	38	39	11213 €
CCST	23531	9	14515	13	11	3163 €
Total	259942		114399			28750 €

Les missions principales du futur animateur seront d'animer le SAGE Allan, d'élaborer et de rédiger le contrat de bassin (indispensable au déblocage des aides de l'Agence de l'Eau pour les projets des territoires), d'accompagner l'élaboration et la rédaction d'un PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations), d'accompagner les maîtres d'ouvrage pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE et pour la mise en œuvre des projets en lien avec le SAGE, de suivre les études et démarches menées par les différentes collectivités sur les thématiques de l'eau dans un objectif de cohérence de bassin.



Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider la contribution demandée pour la période 2021-2023 concernant le financement du poste d'animateur du SAGE Allan selon la clé de répartition présentée,
- d'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision

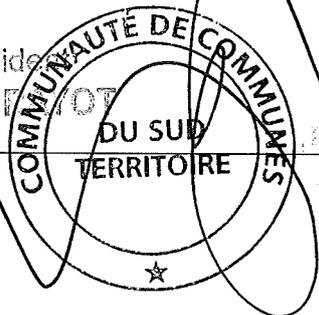
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le

MERCREDI 02 JUIN 2021

Le Président,

Le Président
Christian FAYOT



Le Président,

Le Président
Christian FAYOT

